

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° 2024/24

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213 -1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les travaux de réparation du réseau Télécoms Orange au 5a de la rue Petite par l'entreprise Sarl F.K pour le compte d'ENSIO à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement pour une demi-journée du 21 au 31 mai 2024 comme suit :

RUE PETITE

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Rétrécissement de la chaussée au droit du chantier

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par la Sarl F.K.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur la Présidente de l'Eurométropole, service circulation
- Monsieur le Capitaine de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Sarl F.K – 1 rue Louise Michel – 67200 STRASBOURG
- Publié sur le site internet de la commune le 07/05/2024

Fait à Mundolsheim, le 7 mai 2024

Pour le maire et par délégation

Annick MARTZ-KOERNER




Adjointe au maire